**Immobilier**

# SYNDIC :

## L'entretien courant de la copropriété et les travaux

## 7 heures

## Objectifs de la formation :

-Etre capable d'établir et de suivre un plan pluriannuel de travaux adapté aux besoins
et au budget de la copropriété
-Etre en mesure de différencier et de budgétiser les travaux d'entretien, d'amélioration et de conservation selon leur nature juridique
-Etre en capacité de coordonner les interventions des prestataires en respectant les procédures de mise en concurrence

Pour le public immobilier, bancaire et conseillers en gestion de patrimoine : permet d'obtenir les heures de formation justifiant des compétences indispensables pour le renouvellement des cartes d'agent immobilier dans le cadre de la loi Alur (conforme au décret n°2016-173 du 18 février 2016).

Cette carte est indispensable à l'exercice de l'activité d'agent immobilier, syndic, administrateur de biens, marchands de listes ainsi que le public bancaire et les conseillers en gestion de patrimoine indépendants.



## Public concerné :

Toute personne qui travaille dans l'immobilier (agents immobiliers, gérants, directeurs, négociateurs, commerciaux, agents mandataires, vendeurs, VRP, consultants) et toute personne qui effectue de la prospection et/ou est amenée à développer, suivre et fidéliser une clientèle.
Mais aussi toute personne qui commercialise des actions ou des parts de sociétés immobilières (tout le personnel bancaire et les conseillers en gestion de patrimoine).
Également les salariés, demandeurs d'emploi ou toute autre personne en reconversion et qui souhaite travailler avec des entreprises publiques et privées afin de pouvoir obtenir des subventions de l'État ou des organismes collecteurs.
C'est également un gage de qualité pour se différencier et répondre à des demandes d'entreprises ou de particuliers.

## Les informations pratiques :

Durée de la formation : 7 heures sur 1 journée
Prérequis : Aucun
Dates : à définir
Lieu : à définir

Modalités et délais d'accès : Formation en Intra de 1 à 12 participants maximum. Un délai d'un mois sera nécessaire entre la demande client et la mise en œuvre de la session ou du planning des sessions sur l'année. L'inscription peut se faire 1 jour avant le début de la session sans subrogation d'OPCO* pour les formations Intra. La formation démarre à la signature de la convention* et les dates sont convenues en accord avec le client. *Nota : En cas de subrogation auprès d'un OPCO, un délai supplémentaire sera accordé pour le démarrage de la formation en attendant l'accord de prise en charge.

Tarif présentiel en Inter : 375€ *HT soit 450 € TTC par personne*
Tarif distanciel en Inter : 325 *€ HT soit 390€ TTC par personne*
Tarif Intra de 1 à 8 pers : *1900€ HT soit 2280 € TTC*
Tarif Intra au-delà de 8 pers : *nous consulter pour obtenir un devis*

**Société Eurobail Formation** Copyright©



Eurobail Formation
679 Avenue de la République 59800 Lille
Téléphone 0374099114
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 32 59 11159 59 auprès du préfet de région HAUTS-DE-France
MAIL : Contact@eurobail-formation.fr

RCS Lille Métropole 910 619 584
SIRET 91061958400014
TVA intra FR40910619584
Code APE 8559A
CFA UAI : 0597360E

## L'encadrement :

Isabelle Marquant,

Responsable Pédagogique entourée d'une équipe de professionnels vous permettant d'aborder toutes les situations de l'immobilier.

Tél : 03 74 09 91 14

E-mail :
contact@eurobail-formation.fr

Également agent immobilier depuis 14 ans, diplômée de l'ICH (Institut de la Construction et de l'Habitat).

## Modalités d'évaluation :

Evaluation sommative au travers d'un questionnement tout au long de la formation.

Evaluation de la formation par un QCM pour mesurer l'atteinte des objectifs avec un taux de bonnes réponses au minimum de 70%, une appréciation globale de la formation permettra aussi de valider la formation même si vous n'avez pas atteint 70%.

Evaluation à chaud par questionnaire sur le niveau de satisfaction,

Moyenne obtenue 9,4/10 pour 222 stagiaires et 26242 heures de formation dispensées sur 2024/2025



## Programme de la formation :

**Formule** :

- Présentiel / Distanciel
- Accessibilité : En fonction du handicap du stagiaire, nous étudierons les éventuels aménagements spécifiques qui pourront être étudiés en collaboration avec le stagiaire (outils, rythmes, ou modalités particulières adaptés au handicap exprimé).

*Les + de la formation* : Permet de valider les heures de formations obligatoires dans le cadre de la loi Alur (conforme au décret n°2016-173 du 18 février 2016).

**Méthode pédagogique :**

- Pédagogie interactive : Exposés et exercices en sous-groupe, les études de cas peuvent être construites à partir des informations transmises par les participants. Tout au long de la formation des questions sont posées à l'ensemble des participants pour mesurer le niveau d'acquisition.

  Au redémarrage de la session, un feed back doit-être effectué par rapport à la session précédente.
  Remise d'un support de la formation au participant en fin de formation.

**Jour 1 matin : L'entretien courant de la copropriété**

**1)Tour de table**

Présentation du programme
Tour de table
Règles de vie
Test de positionnement

**2) Le périmètre des parties communes de la copropriété : connaître la Loi et interpréter le règlement de copropriété**

**3) Les prestations d'entretien des communs et extérieurs (ascenseur, chauffage, extincteurs, VMC, fermetures, espaces verts, nettoyage des communs, gestion des déchets...) : règles, usages et obligations**

**4) Le contrôle des prestations d'entretien : mise en œuvre**

**5) La mise en concurrence des prestataires et entreprises : règles, usages, marges de manœuvre tarifaire**

## L'encadrement :

Isabelle Marquant,

Responsable Pédagogique entourée d'une équipe de professionnels vous permettant d'aborder toutes les situations de l'immobilier.

Tél : 03 74 09 91 14

E-mail : contact@eurobail-formation.fr

Également agent immobilier depuis 14 ans, diplômée de l'ICH (Institut de la Construction et de l'Habitat).

## Modalités d'évaluation :

Évaluation sommative au travers d'un questionnement tout au long de la formation.

Évaluation de la formation par un QCM pour mesurer l'atteinte des objectifs avec un taux de bonnes réponses au minimum de 70%, une appréciation globale de la formation permettra aussi de valider la formation même si vous n'avez pas atteint 70%.

Évaluation à chaud par questionnaire sur le niveau de satisfaction.

Moyenne obtenue 9.4/10 pour 222 stagiaires et 26242 heures de formation dispensées sur 2024/2025



## Programme de la formation :

### Jour 1 après-midi : Les travaux

**6) Savoir mettre à jour le carnet d'entretien**

**7) Préparer et cadrer les visites périodiques de la copropriété avec le syndic et le Conseil syndical**

**8) Connaître les dernières réglementations sur le PPA (Plan Pluriannuel de Travaux) et la performance énergétique**

**9) Présenter les devis de travaux dans le respect des règles de mise en concurrence et de déontologie**

**10) Travaux d'urgence décidés par le syndic seul, travaux décidés par le Conseil syndical et travaux votés en assemblée générale (différentes règles de majorités)**

**11) Les travaux privatifs en copropriété : périmètre et règles d'autorisation**

**12) Maître d'ouvrage délégué et maître d'œuvre : acteurs et domaines de compétences**

**13) Garanties de l'entrepreneur / Assurance dommage-ouvrage : choix et contrôle des garanties**

**14) Étaler judicieusement les appels de fonds relatifs aux travaux**

**15) Règles et possibilités d'utilisation du fonds de travaux Loi ALUR en fonction des nouveaux décrets d'application**

**16) Contrôler la bonne réalisation des travaux : actions à mener, formalisme**

**17) Test d'évaluation des acquis**

QCM

**18) Bilan de formation**

Tour de table

**Société Eurobail Formation** Copyright©



Eurobail Formation
679 Avenue de la République 59800 Lille
Téléphone 0374099114
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 32 59 11159 59 auprès du préfet de région HAUTS-DE-France
MAIL : Contact@eurobail-formation.fr

RCS Lille Métropole 910 619 584
SIRET 91061958400014
TVA intra FR40910619584
Code APE 8559A
CFA UAI : 0597360E